

2016 - 

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le **25 MARS 2016**
ID : 084-218400562-20160322-2016_02_014-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016
DELIBERATION N° : 2016.02.14

OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016 – REMBOURSEMENT CENTRE DE LOISIRS

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.10 – Divers

Date de convocation :
15 Mars 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Représentés : 06

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil seize, le VINGT DEUX MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – JC.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés représentés :

L.CHAVANY par A. DEL BASSO / Sophie LECLAIRE par PR. MARTIN
E.CRETIN-RAFFET par A. SCIACQUA-LERIDON / Anais PERIN par S. CAPPEAU-FREJABUE
Laurence BUFFA par T. VERMEILLE / Florence LONG par P. RELING

Secrétaire de séance : Gérard RATAJEZAK

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Mme A.G, parent d'un enfant inscrit au centre de loisirs, sollicite le remboursement d'un trop versé de 18.00 € suite à l'annulation de journées de présence de son enfant au cours du mois de Décembre 2015.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce remboursement.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint aux Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de Mme A.G en date du 22 Décembre 2015,

CONSIDERANT la demande de remboursement d'un trop versé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

2016 - *M.*

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le **25 MARS 2016**

Recevoir
L'avis

ID : 084-218400562-20160322-2016_02_014-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 MARS 2016**

N° : 2016.02.14

- 1° - **AUTORISE** le remboursement à Mme A.G d'un trop versé sur la régie du centre de loisirs d'un montant de 18.00 €.
- 2° - **DECLARE** que la dépense sera imputée sur le Budget Primitif Principal 2016.
- 3° - **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 23 mars 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 29 / 03 / 2016 à :

- *Comptabilité
us sieglements*